

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Calendrier des séances (d'octobre 2025 à juillet 2026)

La commission de France compétences en charge de la certification professionnelle prévue à l'article L. 6113-6 du code du travail est réunie mensuellement selon un ordre du jour établi par sa présidence (excepté au mois d'août).

Les prochaines séances de la commission sont prévues aux dates suivantes :

Année 2025 (pour rappel) :

Jeudi 23 octobre 2025

Mercredi 26 novembre 2025

Mercredi 17 décembre 2025

Année 2026 (janvier à juillet) :

Jeudi 29 janvier 2026

Jeudi 26 février 2026

Mardi 31 mars 2026

Mardi 28 avril 2026

Jeudi 28 mai 2026

Jeudi 25 juin 2026

Jeudi 16 juillet 2026

A l'issue de ses travaux, la commission transmet un avis au Directeur général de France compétences. En cas d'avis favorable et dans un délai de un à trois jours à la réception de cet avis, le directeur général de France compétences prononce l'enregistrement aux répertoires nationaux par décision mise en ligne sur le site internet à la rubrique <https://www.francecompetences.fr/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> (puis ultérieurement publiée au Journal officiel de la République française, conformément aux dispositions de l'article R. 6113-12 du code du travail).

Approuvées en séance plénière du 23 septembre 2025, ces dates sont communiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.

